AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE PAR LA VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

La commune d’Avesnes-le-Comte propose une aide de 150 € pour participer au financement de l'obtention du permis de conduire.

Pour en bénéficier, vous devez :

avoir entre 16 et 25 ans
avoir obtenu le code de la route
être inscrit dans une auto-école d’Avesnes-le-Comte
effectuer 15 heures d’engagement auprès de la commune.

Les heures d'engagement peuvent notamment être réalisées auprès des services techniques, du CCAS, de la médiathèque ou dans le cadre d’actions organisées par la commune.

Pour connaître les modalités de candidature et les missions proposées, renseignez-vous directement auprès de la mairie d’Avesnes-le-Comte.

http://www.mairie-avesneslecomte.fr/819-jeunesse.html

Ville d'Avesnes-le-Comte:
1 rue neuve
62810 - Avesnes-le-Comte
http://www.mairie-avesneslecomte.fr/#